

Délibération **2023CS45** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2023 – Mise à jour

L'an deux mille vingt-trois le 20 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 juin 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 55 votants :
- 31 membres titulaires présents,
- 2 membres suppléants présents,
- 22 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Delphine CRESP, Valérie PEISSON, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERER, Catherine SERRA, Claire ARAGONES, Noëlle TRINQUIER, Michèle MALIVEL

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENSA, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, François DUPOUX, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Claude BERTON, Pierre POURCIN, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avaient donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Valérie PEISSON
Monique CHABAUD à Madame Michèle MALIVEL
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER
Solange FOUVET à Madame Gaëlle LETTERON
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Pascal RAGOT à Madame Michèle MALIVEL
Jean-Luc MIOLA à Monsieur Bernard BRIFFAULT
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO
Serge VANNEYRE à Monsieur Mickaël CAVALIER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Pierre POURCIN
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Michel GASQUET
Nicolas HUMBERT à Madame Dominique SANTONI
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA
Christian CHIAPPELLA à Madame Catherine SERRA

Etaient excusés :

Madame

Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Arlette LEROY, Geneviève MOREL-HAMOT, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Catherine NOLLET, Marion MAGNAN, Charlotte CARBONNEL, Laurence de LUZE

Monsieur

Thierry BENOIT, Marc DUVAL, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents :

Madame Hélène BLEUZEN, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

Monsieur Roland PETIET, Lionel MORARD, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Grégory BALLIN, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Georges FAUCOUNNEAU, Marc BOTTERO, Roland GIRAUD, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Sylvia STEINLE, Jeanne BENIHYA-VERDE

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion du Parc du Luberon établies par arrêté de la Présidente du 4 juin 2021 ;
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, mêmes lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant que les modifications du tableau des effectifs ne peuvent intervenir qu'après saisine du comité social territorial ;

Considérant les besoins des services d'une part, et l'évolution des carrières des agents d'autre part ;
Considérant le respect de la procédure établie par les lignes directrices de gestion concernant les avancements de grade ;

Deux agents remplissent les conditions et les critères définis dans les lignes directrices de gestion pour un avancement de grade. Il convient de créer 2 nouveaux grades pour les emplois listés ci-après et parallèlement de supprimer les 2 grades précédemment occupés :

FILIERE	CREATION	SUPPRESSION
ADMINISTRATIVE	Rédacteur territorial de 1ère classe	Rédacteur territorial de 2ème classe
	Attaché principal	Attaché territorial

Considérant qu'a été créé en 2022 un emploi de chargé de mission de la catégorie hiérarchique A, au grade d'attaché territorial proposé par une autre délibération il convient désormais nécessaire, la nomination étant intervenue, de supprimer le grade de rédacteur territorial.

FILIERE	CREATION	SUPPRESSION
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	rédacteur territorial

Considérant que par une délibération de ce jour a été créé un nouvel emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux il convient de créer le grade au tableau des effectifs

FILIERE	CREATION
ADMINISTRATIVE	adjoint administratif territorial

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées de :

- **CREER/SUPPRIMER** à compter du 1^{er} juin 2023 les grades ci-dessus ;
- **FIXER** le nouveau tableau des emplois permanents du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon à compter du 1^{er} juin 2023 tel que présenté en annexe ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Pièce jointe : Annexe

La Présidente

DOMINIQUE SANTI
PARC NATUREL REGIONAL
DU LUBERON
60, Place Jean Jaures
B.P. 122
84404 APT CEDEX 5
Tel. 04 90 04 42 00 - Fax 04 90 04 81 51